

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE PERSONNALISÉE D'EXPLOITATION
DE L'AÉROPORT DE BRIVE VALLÉE DE LA DORDOGNE

L'an deux mille vingt-deux et le 24 mars à 10h30, le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée d'Exploitation de l'Aéroport de Brive Vallée de la Dordogne, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'aéroport de Brive Vallée de la Dordogne - salle de réunion, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE, suite à une 2^e convocation conformément à l'article 6.1 des statuts de la Régie Personnalisée, le conseil d'administration n'ayant pu tenir sa séance initiale du 17 mars faute de quorum.

La convocation a été établie et affichée le 16 mars 2022.

DELEGUES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Julien **BOUNIE**, Conseiller Communautaire délégué
Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur François **PATIER**, Conseiller Communautaire délégué
Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Christian **PRADAYROL**, Vice-Président (Suppléant de M. GARY)
Conseil Départemental de la Corrèze : Madame Pascale **BOISSIERAS**, Conseillère Départementale (Suppléante de M. DELPECH)

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS :

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Yves **GARY**, Vice-Président
Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Francis **COMBY**, Vice-Président
Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Jean-Jacques **DELPECH**, Conseiller Départemental
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : Monsieur Philippe **NAUCHE**, Vice-Président
Conseil Départemental du Lot : Monsieur Frédéric **GINESTE**, Vice-Président
CCI de la Corrèze : Madame Françoise **CAYRE**, Présidente

Le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Pascale BOISSIERAS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION : 2022-07 _ Approbation du Compte Administratif 2021

RAPPORTEUR : M. Julien BOUNIE, Président

En vertu de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil d'administration élit son président, le temps du vote du Compte Administratif.

Le Conseil d'Administration de la Régie, réuni sous la présidence de M. François PATIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par M. Julien Bounie, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote du compte administratif, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>RECETTES</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>TOTAL</u>
Prévisions budgétaires totales (a)	639 268,58	4 944 362,18	5 583 630,76
Titres de recettes émis (b)	542 046,15	2 663 993,80	3 206 039,95
Réductions de titres (c)	2 937,36	33 305,48	36 242,84
Recettes nettes (d = b - c)	539 108,79	2 630 688,32	3 169 797,11
<u>DEPENSES</u>			
Autorisations budgétaires totales (e)	639 268,58	4 944 362,18	5 583 630,76
Mandats émis (f)	91 829,83	4 461 417,29	4 553 246,62
Annulations des mandats (g)	0	228 404,76	228 404,76
Dépenses nettes (h = f - g)	91 829,83	4 233 012,53	4 324 841,86
<u>Résultats de l'exercice :</u>			
<u>(d) - (h) Excédent</u>	+ 447 279,46		
<u>(h)-(d) Déficit</u>		- 1 602 324,21	- 1 155 044,75
Résultats à la clôture de l'exercice précédent	+ 492 168,58	+ 2 226 862,18	+ 2 719 030,76
Part affectée à l'investissement	+ 492 168,58	+ 2 226 862,18	+ 2 719 030,76
Reports de l'exercice précédent			
<u>Résultats de clôture</u>	+ 939 448,04	+ 624 537,97	+ 1 563 986,01
Recettes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Dépenses à réaliser	⁽¹⁾ 52 282,99	0,00	52 282,99

(1) 52 282,99 € (RAR Dépenses 2021)

2) constate, pour le budget de la Régie Personnalised, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.

5) exprime l'avis qu'il y a lieu d'approuver le compte administratif présenté pour l'exercice 2021, en ce qui concerne le Budget de la Régie Personnalised pour l'exploitation de l'Aéroport Brive Souillac, par le Directeur (ordonnateur de la Régie).

Nombre de membres en exercice : 8
 Nombre de membres présents : 4
 Nombre de suffrages exprimés : 3
 Votes : Pour : 3
 Contre : 0
 Abstention : 0

Adopté à l'unanimité
(2^e convocation)



Pour extrait certifié conforme
 Le Président du Conseil d'Administration
 Julien BOUNIE

Délibération certifiée exécutoire,
 Enregistrée en Sous-Préfecture le 30/03/2022
 Publiée et notifiée le 30/03/2022

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.